



Chertsey, avril 2024

Évolution du projet de réfection des barrages du lac Jaune

PROJET DE RETRAIT DES ÎLOTS FLOTTANTS:

Suite au dépôt du projet de retrait des îlots flottants auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), le projet du retrait des îlots flottant ne sera pas mis de l'avant.

Pour tenter de satisfaire aux nouvelles exigences gouvernementales pour un tel projet, nous avons été informés que nous devons envisager une nouvelle étude environnementale plus approfondie et plus onéreuse (plusieurs dizaines de milliers de dollars), nécessitant des délais additionnels, assurant inévitablement le report des travaux de réfection des barrages pour 2 à 3 ans.

La municipalité concentre donc ses efforts sur le projet de réfection des barrages et n'ira pas de l'avant avec le projet des îlots flottants.

Les frais associés à la démarche d'investigation de la firme Hémisphères et de la présentation du dossier au Ministère ont été acquittés via une taxation unique sectorielle, ce printemps.

PROJET DE RÉFECTION DES BARRAGES:

POUR LES 2 BARRAGES PONCEAU

En collaboration avec le Ministère, l'équipe projet s'est penchée sur l'efficacité et la nécessité de conserver les 2 barrages ponceau sur la 2^e rue (X0007398 et X0007399). En prenant en considération plusieurs critères environnementaux et de sécurité, la firme d'ingénierie étudie présentement la possibilité de retirer un des 2 barrages ponceau, soit le X0007399.

Si cette avenue est retenue, cela nous permettrait de diminuer la facture totale pour les travaux de réfection.

NOUVELLE STRUCTURE DU BARRAGE LIZOTTE

CHG Conseil travaille actuellement à déposer 2 possibilités de structure, afin de pouvoir comparer et statuer sur la meilleure option possible.



ÉCHÉANCIER

Malgré que la municipalité ait mît nombres d'efforts pour respecter les délais initiaux, on nous a malheureusement indiqué que la pénurie de main d'œuvre touchant le Ministère a une incidence directe sur la rapidité du traitement des requêtes qui leur sont acheminées.

Considérant les délais actuels et à venir, voici le nouvel échéancier sur lequel nous nous appuyons:

- Avril-mai 2024 : Préparation de l'avant-projet pour le comparatif des 2 options possibles de structures et présentation citoyenne
- Juin 2024 : Présentation des plans à 70% de la structure retenue et estimation préliminaire des coûts
- Juin 2024 : Installation d'une membrane étanche stabilisatrice du sol au abords du barrage Lizotte, tel que recommandé dans l'étude de sécurité de Cima+
- Juillet 2024 : Finalisation des plans à 100%
- Novembre 2024 : Dépôt des autorisations ministérielles
- Avril-mai 2025 : Période d'appel d'offres
- Août-octobre 2025 (après les vacances de la construction) : période de travaux

RÉPARTITION DES COÛTS

La municipalité poursuit ses travaux relativement à l'assiette de taxation qui nous sera présentée sous peu.

Les principaux éléments présentement considérés par la municipalité pour l'assiette de taxation sont toujours les suivants :

- Règlement 582-2020 décrétant l'imposition des taxes des barrages municipaux, adopté par le conseil municipal en mars 2020
- Répartition des coûts :
 - 20 % à l'ensemble de la population par le biais du fonds réservé à la protection des cours d'eau (taxe à l'environnement)
 - 80 % par le biais d'une taxe de secteur (assiette de taxation)
- Assiette de taxation : ensemble des matricules inclus dans le rayon duquel les citoyens concernés retirent un bénéfice du barrage
- Base de calcul : valeur foncière du terrain par rapport à l'ensemble des valeurs foncières des terrains inclus dans l'assiette de taxation
- Répartition amortissable sur une période de 40 ans pour les 3 barrages



Dès le dépôt des plans et devis du groupe CHG Conseil, une séance d'informations sera tenue pour répondre aux questions des citoyens concernés et discuter des coûts et solutions choisies pour le projet.

Nous continuons de collaborer étroitement avec les instances concernées afin de s'assurer du bon déroulement et des avancées du projet. Nous sommes toujours satisfaits de la rigueur et du professionnalisme avec lequel notre dossier est traité par l'équipe en place.

Anik Deschamps
Présidente APLJ

RAPPEL DES ÉTAPES VERS LA RÉFECTION DES 3 BARRAGES :

- o Municipalisation du Barrage #4269 (Lizotte) – Octobre 2020
- o Études de sécurité des 3 barrages – mai 2021
- o Appels d'offres pour les plans et devis – Juillet 2023

ÉTAPES À VENIR

- o Proposition des plans et devis (2 possibilités de structure) – Printemps 2024
- o Consultation citoyenne pour la retenue d'un projet et une répartition des coûts équitable – 2024
- o Règlement d'emprunt au ministère des Affaires municipales – 2024
- o Demande de permis au Gouvernement - 2024
- o Appels d'offres et retenue d'une firme pour la réalisation des travaux – 2025
- o Travaux – espérés pour la fin de l'été 2025
- o Demande de subventions au Gouvernement (PAFMAN) et possibilités de diminution des coûts – fin 2025